

PROVINCE DE QUÉBEC



Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

est par la présente donné par la soussignée, Directrice-générale et Secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE :

Lors de l'assemblée ordinaire du 10 mai 2010 le conseil municipal a adopté le règlement suivant à savoir :

RÈGLEMENT 2010-494 : RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES PAR BASSINS AÉRÉS

Ledit règlement a été déposé au bureau de la secrétaire trésorière au 820, rue St-Alphonse, Lac-aux-Sables, Québec, G0X 1M0 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux jours et heures régulières d'ouverture du bureau.

Le règlement a été approuvé le 18 juin par le ministre des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire dont la copie est jointe au dossier.

DONNÉ À LAC-AUX-SABLES LE VINGT-ET-UN JUIN DEUX MILLE DIX.

La Directrice-générale et Secrétaire-trésorière,

Valérie Cloutier Adm.A.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Valérie Cloutier Directrice-générale et Secrétaire-trésorière de la Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables, certifie avoir affiché aux endroits désignés par le conseil municipal le présent avis entre 9h00 et 16h00 ce 22^e jour de juin 2010

En foi de quoi, j'ai émis le présent certificat ce 22^e jour de juin 2010.

Valérie Cloutier Adm.A.
Directrice-générale et Secrétaire-trésorière